

CASTEL NEWS

"Las Novelas dau país"

Mars 2021



Edito

de Madame la Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens

Covid, ce mot a envahi notre quotidien et plus particulièrement en ce début d'année. De lointain, il est devenu réel sur la commune.

Heureusement, grâce au dépistage massif, à la fermeture administrative des écoles, les vacances scolaires, l'application des gestes barrières et le port du masque, la prise de conscience de tous, il circule moins actuellement. Continuons nos efforts collectifs et ne nous relâchons pas.

Notre cabinet médical a rouvert ses portes pour accueillir la vaccination de nos aînés grâce à l'initiative de délocalisation du centre de vaccination de l'hôpital Monts et Barrages de St Léonard, en partenariat avec la commune. Que tous ceux qui participent ou ont participé à cette action soient ici remerciés. Sans cette délocalisation, nombre de personnes n'aurait pas eu accès à cette vaccination qui est un espoir pour le futur. Vos élus ont travaillé et travaillent d'arrache-pied quotidiennement pour que cette opération se déroule dans de bonnes conditions.

Si certains de l'équipe municipale sont mobilisés par la crise sanitaire, d'autres, ou parfois les mêmes, continuent leur mission et préparent les projets : actuellement lancement de l'appel d'offre pour la maison des associations, poursuite et avancement du dossier de rénovation de la salle Bartholdi, reprise de l'étude de station pleine nature en collaboration avec le PETR Monts et barrages, réfection de l'avenue Amédée Tarrade et poursuite du programme de réfection des trottoirs.

En outre, nous avons commencé à nous occuper du cimetière : reconstruction d'une partie de mur qui s'est effondrée, règlement intérieur en cours d'élaboration, projet de cartographie par drone des concessions.

La commission communication poursuit la création du nouveau site internet, la rédaction du bulletin municipal et la feuille de chou afin de vous tenir informés des nouvelles de la commune.

Dans la même dynamique, des porteurs de projets commerciaux ou artistiques sont venus à ma rencontre. Souhaitons la concrétisation et la réussite de leurs projets. La commune, la communauté de commune Briance-Combade ainsi que le PETR les accompagnent dans leurs démarches et dans leur parcours.

Nous sommes au mois de mars, période cruciale dans la vie communale avec la préparation et le vote du budget. Une feuille de chou consacrée à ce dernier vous sera distribuée courant mai.

Si le quotidien d'une commune continue, il n'en est, hélas, pas de même pour celui des associations qui est toujours ralenti voir inexistant. Je ne peux qu'exprimer, encore une fois, mon soutien. Soutien également à nos commerçants qui n'ont pas encore pu ouvrir leurs portes. J'espère qu'ils pourront rouvrir au plus tôt dans de bonnes conditions sanitaires.

Au plaisir de vous retrouver, je le souhaite, un jour, au marché, à la mairie ou à la fête des fleurs du 9 mai. Puisseons-nous retrouver ce lien social qui nous manque tant !

D'ici là prenez soin de vous et de vos proches

Madame la Maire, Françoise RIVET



Sommaire

- Edito : p 2
- Le personnel communal p 3
- Conseils municipaux p 4 - 5
- Animations p 6 - 7
- Zoom sur le site du Lac.....p 8 - 9
- Droit d'expression p 9
- Enfance & jeunesse p 10 - 11
- Vie locale et associative p 12 à 16
- Démarches administratives p 17
- Zoom sur les travaux p 18 - 19
- État civil p 20
- Infos pratiques.....p 21 à 24



Commission communication

Les personnes qui souhaitent la version numérique du bulletin municipal à la place de la version papier peuvent se rapprocher de la mairie.

Mail : mairie@chateauneuf-la-foret.fr

Tél : 05.55.69.30.27.

L'équipe municipale vous informe régulièrement sur la vie locale et associative de votre commune, et sur les informations concernant la mairie avec :

- Châteauneuf, Brèves d'Infos
- Bulletin municipal : Castel news
- « Las novelas dau país » (semestriel)

- la page Facebook
<https://www.facebook.com/commissioncommunicationchateauneuf-la-foret>

- le site internet de la mairie
dès qu'il sera opérationnel.

QR code Facebook



Référentes communication : Françoise Rivet, Pascale Jabet

Textes et photos : commission communication

Conception graphique : APCL services - Impression : GDS Imprimeurs



Aurélie LAMANDE
Secrétaire Générale des Services de la mairie,
nous présente son équipe :

Le personnel communal est composé de 16 agents titulaires, 3 agents non titulaires.

Trois maîtres-mots caractérisent l'action des agents communaux :

SENS DU SERVICE PUBLIC, ADAPTABILITE et POLYVALENCE.

La polyvalence de l'agent communal exerçant en milieu rural se retrouve dans tous les services de la collectivité :

Multi-tâches, multi savoir-faire, multi savoir-être ...

SERVICE TECHNIQUE



Guy COUDERT
Responsable



Valentin ALARY
Agent espace vert



Mathieu ROEHRIG
Agent espace vert



Bruno CHATARD
conducteur d'engins



Thierry FARGEOT
Agent entretien
véhicules et bâtiment



Hugues EMIER
Agent polyvalent

SERVICE ADMINISTRATIF



Colette DEVIN
Comptable



Ilda ANTONIO
Agent en charge de l'accueil du public,
état-civil, urbanisme et location gîtes et salles.

ÉCOLES



Angélique AUTIER
ATSEM



Myriam GENGOUX
ATSEM



Annick MARTIN
ATSEM

SERVICE PROPRETÉ PÉRISCOLAIRE

Agents propreté bâtiments et tourisme,
surveillance et accompagnement école



Marie-Christine ROUFFET



Marie-Christine BIAGGIONI



Nathalie REINEIX



Estelle BIAGGIONI



Karine LAYRELOUP

GARDERIE PÉRISCOLAIRE



Marie-Christine BIAGGIONI
Animatrice



Isabelle DERBORD
Animatrice



Stéphanie RICHARD
Animatrice

Vendredi 02/10/2020 :

- adoption après délibération du règlement intérieur du Conseil Municipal. Vote à l'unanimité.
- création de deux commissions de travail supplémentaires :

Commission travaux : Jean LAPAQUETTE, Pascale JABET, Dominique LAUBARY, Jean Marc RUCHAUD, Julien FERARD.

Commission redynamisation du centre-bourg : Franck FOUR, Daniel CHANGION, Micheline DE CUYPER, Monique LAFARGE, Agnès MADIEUX, Pascale JABET.

- Convention avec la ligue de défense des droits des animaux et la SELARL VET'PUYCHAT : le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer une convention tripartite concernant la régulation de la population des chats errants.(capture et stérilisation) Vote à l'unanimité.

- Tarifs 2021 - Gîtes : Le Conseil Municipal après délibération approuve les nouveaux tarifs des gîtes pour l'année 2021. **que vous trouverez en page 9*

- Demandes de subventions CTD 2021 concernant le programme de réfection des trottoirs et reprise des bordures : le Conseil Municipal décide d'accepter les travaux de réfection, rue Jean Cruveilhier, rue des 4 Vias, rue du 18 juin 1940 et le lotissement Beauvais. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

- Vacances apprenantes: le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas répercuter les sommes dues auprès des communes de La-Croisille-sur-Briance, Linards, Neuvis-Entier, concernant les frais de désinfection et d'entretien, au vu de leur modicité.

- Prime exceptionnelle COVID 19 : après délibération le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents communaux particulièrement mobilisés pendant la période de confinement du 17 mars au 11 mai 2020. Vote à l'unanimité.

- L'engagement de l'équipe subventionnée par la commune au 4L TROPHY, rallye-raid humanitaire, est reporté en 2022 en raison de la crise sanitaire.

- Remboursement transports scolaires 2020-2021 : au vu de la grille tarifaire en vigueur, la commune de Châteauneuf-la-Forêt procédera au remboursement des familles qui ont réglé la participation communale sur production d'un justificatif de paiement. Après délibération, vote à l'unanimité.

Divers :

- Candidature au programme « Petites villes de demain » en binôme avec la Communauté de Communes.
- Achèvement des travaux de réhabilitation du lavoir et de son préau.
- Point sur la recherche de médecins suite au départ en retraite du Docteur BONNAUD.
- Cérémonie au Centre de Secours le 3 octobre 2020.
- Marché d'automne le dimanche 11 octobre 2020. Reconduction du marché hebdomadaire le vendredi après-midi.



Vendredi 11/12/2020 :

- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services eau et assainissement par Monsieur David COUEGNAS vice-président de la Communauté de Communes Briance-Combade.

- Travaux de création de la Maison des Associations : Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de se conformer à la réglementation en matière d'isolation thermique il y a lieu d'envisager ce projet de réhabilitation pour l'ensemble du bâtiment et d'inclure la réfection du 1^{er} étage. Présentation de l'avant-projet du maître d'œuvre : remplacement de la chaudière fuel par une pompe à chaleur air/eau. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avant-projet et sollicite les subventions auprès de l'Etat.

- Prix des repas servis à la cantine du collège : le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire le prix des repas fixés en 2020 à compter du 1^{er} janvier 2021. (4,35 € enfants de l'école maternelle, 4,60 € enfants de l'école primaire) La hausse des tarifs du Conseil Départemental ne sera pas répercutée et sera prise en charge par le budget communal.

- Indemnités de fonction des Maire-Adjoint-Conseillers Délégués au 1^{er} janvier 2021 : le Conseil Municipal à l'unanimité décide l'attribution des indemnités de fonction : pour Madame la Maire : 44% de l'indice brut terminal (IB), les adjoints : 15,75% de l'IB, les conseillers délégués : 5,25% de l'IB.

- Contrat d'assurance groupe/risques statutaires : adhésion au contrat groupe assurance statutaire couvrant les risques financiers liés aux agents fonctionnaires souscrit par le CDG 87.

- Convention avec les Restaurants du Cœur. Relais du Cœur de la Haute-Vienne : mise à disposition gratuite de locaux à compter du 11 décembre 2020.
- Acquisition terrain indivision LAFARGE, impasse du Lac, voie communale régularisation de l'emprise foncière : après délibération et à l'unanimité le Conseil Municipal accepte l'acquisition de la parcelle cadastrée F 1737 d'une superficie de 357 m² pour l'euro symbolique. Madame Monique LAFARGE est sortie de la salle et n'a pas participé à la délibération et au vote de ce point.
- Travaux de sécurisation électrique et éclairage public, route de la Forêt et village de Vaux, fin 2021 (coût pris en charge par le SEHV).

Divers :

- Remplacement de poteaux téléphoniques par Orange sur plusieurs axes communaux en 2021.
- Travaux de réfection des trottoirs du Peyrassaud en cours d'achèvement.
- Report de subvention à l'équipe du 4L Trophy pour 2022.
- Châteauneuf-la-Forêt est officiellement retenue pour faire partie du dispositif « Petites villes de demain ».
- Création du film « Bernard et le malade imaginaire » produit par la municipalité et réalisé par E. RIVET et M. GOMEZ bénévolement Ce court métrage a pour finalité la recherche d'un médecin pour la commune. Voici le lien internet pour le regarder :

<https://youtu.b/emlx9TV7KPo>.

Mardi 05/01/2021 :

- Délibération concernant le projet de réaménagement et rénovation de la salle Bartholdi (salle polyvalente) afin d'améliorer la performance thermique et réaliser des économies d'énergie. Demande de subventions auprès de l'Etat (DETR, DSIL) et du Conseil

Départemental de la Haute-Vienne. Vote pour à l'unanimité du Conseil Municipal.

- Vote d'une subvention à l'Association d'aide aux personnes âgées et/ou handicapées Briance-Combade : vote à l'unanimité du Conseil Municipal pour un montant de 6634,90 €.
- Convention SEHV-Renforcement de réseaux route de Moussanas : après délibération, le Conseil Municipal désigne le Syndicat Energie Haute-Vienne comme maître d'ouvrage des travaux d'éclairage public coordonnés à l'opération de renforcement souterrain, et autorise Madame la Maire à signer les documents nécessaires à l'aboutissement du projet.
- Personnel : autorisation à Madame la Maire de recruter des agents non titulaires à temps complet pour faire face à un besoin occasionnel ou saisonnier :
 - deux agents pour assurer la surveillance de la baignade sur le plan d'eau communal.
 - et si besoin un agent ou des agents pour remplacement de congé maladie ou annuel.

Divers : Point sur la recherche d'un médecin. Relance du Conseil de l'Ordre des Médecins et organisation de portes ouvertes au Cabinet Médical le samedi 27 février 2021.

Les PV des conseils municipaux sont consultables en mairie et seront sur le site internet de la mairie en cours de construction, dès que celui-ci sera opérationnel.

Contrats territoriaux départementaux :

jeudi 14 janvier 2021 rencontre des maires du territoire.

Madame la Maire Françoise RIVET a accueilli à la salle Bartholdi la réunion des maires du secteur. Jean-Claude LEBLOIS, Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne accompagné de plusieurs conseillers départementaux a rencontré les maires des communes du territoire lors d'une réunion relative aux contrats territoriaux départementaux (CTD). Cette réunion a permis de discuter et d'arrêter la programmation des aides aux communes, qui comprennent notamment des volets de financements pour les équipements publics. Pour Châteauneuf, le Conseil Départemental a octroyé une subvention de 3720 € pour la réfection d'une partie du mur Est du cimetière et de 40830 € pour la réfection des trottoirs et bordures rue Jean Cruveilhier, rue des 4 Vias, rue du 18 juin 1940 et du lotissement Beauvais.



Retour au marché de Noël traditionnel

Cette année, la commune de Châteauneuf-la-Forêt a décidé d'organiser un marché de Noël, en extérieur. C'est donc la place Eugène Degrassat qui le temps d'une soirée a revêtu ses plus belles couleurs.

La municipalité a obtenu le feu vert de la préfecture autorisant la tenue de cet événement en extérieur avec néanmoins quelques restrictions sanitaires à respecter (interdiction de réaliser des dégustations sur place, interdiction de réaliser des animations, port du masque obligatoire...).

Une vingtaine d'exposants a répondu présent de 17h à 20h pour permettre aux visiteurs d'effectuer leurs derniers achats de Noël. Il y avait l'embaras du choix : gastronomie, idées cadeaux pour toutes les bourses qui ont enchanté les tables de fête.

C'était aussi l'occasion pour les élèves de présenter leurs réalisations faites sur les temps de TAP : de la confiture, du savon... et des décorations de Noël. Cependant, compte tenu du contexte sanitaire, ce sont les maîtresses qui ont tenu le stand des écoles.

Françoise Rivet, maire de la commune, a rappelé que l'objectif de cet événement était d'avoir un moment de convivialité et de lien social dans cette période particulière.

Les visiteurs venus très nombreux ont partagé un bon moment dans un esprit de fête.

Merci à tous les commerçants et exposants sans qui le marché n'aurait pu avoir lieu.



Atelier décorations de Noël

Malgré la crise sanitaire, l'équipe municipale ainsi que des bénévoles se sont mobilisés au mois de novembre 2020 pour préparer les décorations de Noël créées à partir de matériaux de récupération. Etoiles, papillotes, boules de Noël ont ainsi orné les sapins de la commune et donné un air de gaieté pendant la période des fêtes de fin d'année. Merci à tous pour votre participation.



Installation des guirlandes de Noël avec la nacelle par les services techniques

Atelier décorations de printemps

Les personnes désireuses de participer à l'embellissement de la commune peuvent s'inscrire dès à présent auprès de la mairie. Thème : fleurs confectionnées toujours à partir de matériaux de récupération. Toutes les idées seront les bienvenues. Si besoin d'idées, modèle de fleurs à récupérer à la mairie.

Taille des platanes sur le site du lac

Pourquoi une taille si sévère ?

Ces arbres ont été menés, et ce, dès la plantation, dans une taille dite « architecturée » (*plateau ou tête de chat*) donnant à ceux-ci une forme qui n'est pas la leur et loin de tout aspect naturel.

Ensuite après une vingtaine d'années, par des choix d'intégration paysagère du site et en l'absence de contraintes gouvernementales aériennes (lignes électriques ou téléphoniques) il a été décidé d'adopter une taille dite de reformation de l'arbre, lui permettant de se rapprocher le plus de son port naturel.

Après une première taille, il y a environ 8 ans, pour éliminer une première partie de tête de chat, une deuxième s'imposait afin de sélectionner la flèche, ainsi que de recréer des charpentières.

Par la suite d'autres interventions primordiales et régulières seront nécessaires tous les 3 à 5 ans, afin d'obtenir le résultat voulu au départ.

Pour des raisons de sécurité la taille faite récemment a supprimé les branches trop lourdes et dangereuses par temps de vent.

Les prunus ont également bénéficié d'une taille particulière, afin de favoriser la floraison des années futures. Ils ne fleuriront pas cette année.



Platane avant la taille



Platane après la taille



Taille des prunus et tilleul en bordure du lac

Un voyageur de passage au lac de Châteauneuf

L'oiseau du lac est sans doute un héron garde-bœufs. Il peut être confondu avec l'aigrette garzette petit héron de taille presque identique.

Caractères distinctifs : plumage blanc, bec jaune, niche dans le sud de l'Europe, et en Afrique. Il fréquente les bordures d'étangs, les marais, les pâturages au milieu des troupeaux. Régime alimentaire : amphibiens, insectes, vers...



Jeux

Une des structures de la plage a été enlevée pour cause de vétusté. Elle n'était plus réparable. Celle-ci sera remplacée ultérieurement.

Panneaux d'affichage

Afin de remplacer les panneaux d'informations très usagés, de nouveaux panneaux ont été commandés. Ils seront mis en place prochainement.

Arrêté municipal du 7 février 2021

Compte tenu de la prolifération des canards sur le plan d'eau communal, et du risque sanitaire induit par les déjections des canards en particulier, pour la qualité bactériologique des eaux de baignade :

Il est interdit de nourrir les canards sur le site du plan d'eau communal de Châteauneuf-la-Forêt.

Gîtes communaux

TARIFS LOCATION GÎTES 2021 (en euro)



ZOOM SUR
LE SITE DU LAC

PERIODES		1 NUIT	1 SEMAINE	NUIT SUPPLEMENTAIRE, A PARTIR D'UNE SEMAINE DE LOCATION hors haute-saison	DRAPS la paire	MENAGE	ANIMAL	
							par nuit	par semaine
HAUTE SAISON	du 03/07/2021 au 14/08/2021	79,00	475,00					
MOYENNE SAISON	du 26/06/2021 au 03/07/2021							
	du 14/08/2021 au 04/09/2021							
	vacances scolaires :							
	du 17/10/2020 au 31/10/2020	64,00	385,00	55,00	7,00	50,00	3,00	15,00
	du 19/12/2020 au 02/01/2021							
BASSE SAISON	du 06/02/2021 au 06/03/2021							
	du 10/04/2021 au 15/05/2021							
	Autres périodes	59,00	355,00	51,00				

Taxe de séjour : 0,80 € par jour par adulte (à partir de 18 ans).

Chèque de caution (toutes locations) : 150,00 €

Possibilité de remise 10 % : fidélité ou promotion.

Arrhes (25 %) à la réservation (toutes locations).

Location simultanée de 4 gîtes par une même personne : remise 25 % (pas cumulable avec fidélité) sauf juillet et août.

Location simultanée de 4 gîtes par un même organisme à vocation sportive, pédagogique ou culturelle en juillet et août : remise 25 %.

Possibilité de location d'une salle aménagée.

Possibilité de location au mois (sauf juillet et août) : 630,00 €

Forfait chauffage location au mois : 100 € (novembre - décembre - janvier - février - mars).

N° de téléphone pour réservation : 05 55 69 30 27 - mail de la mairie : mairie@chateauneuf-la-foret.fr

DROIT D'EXPRESSION LISTE D'OPPOSITION :

Depuis la parution du Castel News de septembre 2020, nous avons dû subir un nouveau confinement suivi d'un couvre-feu, mais la vie municipale continue malgré les conséquences de cette situation due à cette pandémie. Notre groupe « Tous Unis pour Châteauneuf » continue à participer au mieux de son possible aux décisions prises lors des commissions et conseils municipaux auxquels nous participons, ainsi que pour ma part à toutes les réunions de Briance-Combade et du PETR Monts et Barrages.

A ce jour, nous avons voté pour toutes les décisions prises en conseil municipal dès lors qu'elles s'inscrivent dans notre vision de l'avenir de Châteauneuf. Nous nous voulons être constructifs.

Il nous a été présenté, lors de deux réunions d'information, les modalités et conséquences d'un transfert de la compétence PLU (plan local d'urbanisme) à la Communauté Communes Briance-Combade qui, si celle-ci devait être actée, prendrait effet à compter du 1er juillet 2021 et cela deviendrait un PLU intercommunal.

Pour notre groupe, cela nous paraît inopportun et prive notre commune de ses prérogatives de gestion de son territoire. A ce jour, beaucoup d'éléments ont été transférés et cela était nécessaire pour une gestion pragmatique de notre communauté de communes comme notamment le développement économique, l'environnement, les équipements collectifs, l'eau et l'assainissement. Le transfert du PLU ne s'inscrit pas dans cette dynamique.

Nos pensées et notre soutien vont auprès des personnes âgées, souvent seules, qui ne peuvent profiter de ce lien social qu'est la vie associative et qui leur permet de rompre leur solitude. Il en est de même pour tous ces jeunes étudiants dont l'avenir pour bon nombre d'entre eux devient incertain ainsi qu'à tous ceux ou celles qui ne peuvent exercer leur profession ou risquent de perdre leur emploi.

Restons optimistes, pensons à demain et prenez soin de vous.

Daniel CHANGION,
liste « Tous unis Pour Châteauneuf »

La ferme des Mahamas

Les élèves de cycle 3 se sont rendus à la ferme des Mahamas au mois de novembre pour engager un projet autour de la biodiversité.

Nous avons planté une grande haie. Chaque élève a planté son arbre. Nous avons beaucoup aimé jardiner. C'était une très belle matinée et on a rigolé comme des fous ! Nous avons été interviewés par France 3 pour parler de notre projet !

Noël

Le Père Noël était de passage à l'école le jeudi 17 décembre.

Avec la COVID, il est resté prudent et nous a rencontré dehors sous le préau !

Chaque élève a reçu en cadeau un livre et un goûter offerts par la municipalité.

Nous remercions le Père Noël pour sa visite malgré le contexte sanitaire !



Stand des écoles au marché de Noël

SPA

La classe de CM1/CM2 a décidé en conseil d'élèves de faire un appel aux dons pour aider les animaux de la SPA.



Nous avons fait passer un petit mot dans les cahiers de liaison et beaucoup d'élèves ont participé à cette action. Nous avons récolté des croquettes,

des friandises et des jouets. Le président a été touché par notre projet et il est venu avec le vice-président dans la classe pour nous remercier.

Ils nous ont présenté le refuge : beaucoup d'animaux sont abandonnés et ils ont besoin de bénévoles pour les aider à s'occuper des animaux. Ils nous ont présenté le camion qui leur permet d'aller chercher des animaux errants. Avant de partir, ils ont offert un petit souvenir de la SPA aux élèves qui ont participé à la collecte. BRAVO à tous !

Contexte sanitaire

Une première classe a été fermée le vendredi 29 janvier 2021 suite à des cas Covid dont au moins deux cas de variant anglais. La DSDEN (Direction des services départementaux de l'Education Nationale) a mis en place une campagne de dépistage pour les élèves de l'école élémentaire, le personnel des écoles maternelle et élémentaire ainsi que le personnel du self du collège le mardi 2 février sur le site de l'école. Les enfants dont les parents avaient donné leur accord, ont été dépistés sur le site de l'école le mardi 2 février. Au vu des résultats, les écoles ont été fermées dès le mercredi 3 février afin d'éviter une propagation du virus plus importante. L'ARS a sollicité l'accord de Madame la Maire pour organiser un dépistage massif des habitants du secteur.

Fermeture d'une classe à la rentrée du mois de septembre 2021

Compte tenu d'une dotation de zéro poste sur le département, la commune de Châteauneuf-la-Forêt subit les conséquences de cette restriction de postes d'enseignants. La décision de fermeture d'une classe à Châteauneuf-la-Forêt a été annoncée le 5 février 2021 alors que les écoles étaient fermées pour cause de Covid 19.

Madame la Maire avait déjà eu une première rencontre le 9 janvier 2021 avec Monsieur REYMBault, inspecteur d'Académie et Monsieur FORESTIER, Maire de Neuville-Entier. L'éventualité d'une fermeture de classe sur le RPI avait été évoquée. Afin de défendre le maintien d'une classe, les maires ont donné des arguments démontrant les conséquences et les répercussions d'une telle décision sur la scolarité des élèves. Malgré cela, l'Inspection d'Académie a choisi de fermer une classe à Châteauneuf-la-Forêt. Madame la Maire a reçu de nouveau l'inspecteur d'Académie dès le 8 février pour lui faire part de son vif mécontentement et a contacté également les représentants des parents d'élèves.



Pour l'Emploi et l'Autonomie des Jeunes 16-26 ans

4 antennes - 22 points d'accueil sur tout le département (Hors agglomération de Limoges)
Une équipe de **28 professionnels** et des **services gratuits**

INFORMATION FORMATION ORIENTATION EMPLOI VIE QUOTIDIENNE pour les 16-25 ans

Vous avez moins de 26 ans ! Un accompagnement global et personnalisé
Un conseiller référent pour toutes vos démarches

- ⇒ **EMPLOI** : Techniques de recherche d'emploi ; rencontres entreprises et employeurs ; offres d'emploi et offres en alternance, parrainage, garantie jeunes ...
- ⇒ **ORIENTATION** : découverte de secteurs et métiers, immersions en entreprises et visites d'entreprises...
- ⇒ **FORMATION** : droits à la formation, accès aux parcours de formation, financements ...
- ⇒ **VIE QUOTIDIENNE** : permis de conduire, aide aux transports, locations de véhicules, aides financières ; démarches liées au logement ; accès aux droits et à la santé, aide aux démarches administratives, sports loisirs et culture ...

Vous bénéficierez du PACEA, Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie, droit à l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans, mis en œuvre par les Missions Locales. Sa forme ? Un engagement Jeune/Conseiller Mission Locale intégrant sous conditions de ressources, la Garantie Jeune et une allocation mensuelle. 

Permanence de La Mission Locale Rurale ...Proche de chez vous

Permanence à la Maison du Département, Impasse des Thuyas à Châteauneuf-la-Forêt
1^{er} et 3^{ème} mardi de 9h à 17h

Pour convenir d'un rendez-vous... **N'hésitez pas à nous contacter au ☎ 05.55.70.45.74**

Entreprises, collectivités : la Mission Locale Rurale, votre allié recrutement !
Une équipe pour répondre au mieux à vos besoins

Un **Relais Emploi** et des conseillers référents seront vos interlocuteurs privilégiés.
2 conseillères dédiées à la **relation entreprises**.
Une **référente Handicap** et une **référente Alternance / Apprentissage**
1 conseillère dédiée à la **Formation Professionnelle**.

⇒ Favoriser la rencontre des Jeunes et des Entreprises ou structures

Visites d'entreprises, promotion et valorisation de votre secteur et de vos métiers, immersions de jeunes en entreprises, recrutement et formation des jeunes, organisation de forums, job dating, parrainage...

⇒ Un appui au recrutement

Identifier et analyser vos profils de postes.

Diffuser votre offre et présélectionner des candidatures et/ou proposer des candidats.

Informers sur les différents contrats de travail et les mesures : Alternance, aides à l'emploi des jeunes et des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des TH...

Rechercher une formation adaptée au jeune et à votre structure.

Un suivi renforcé pendant la période d'essai et tout au long du contrat.

RIS



Le RIS, Relais Infos Services est, une association loi 1901 créée en 2002, par les élus du Syndicat mixte Monts et Barrages, qui s'est donnée pour vocation de favoriser le développement de l'emploi local et de l'économie de proximité avec une attention particulière aux personnes en situation précaire.

Les missions de l'association sont les suivantes :

- développer et coordonner l'offre des services de proximité des communes des Communautés de Communes de NOBLAT, des PORTES de VASSIVIERE et de BRIANCE-COMBADE.
- entreprendre et conduire des actions concrètes de réinsertion par le travail et de formation au profit des demandeurs d'emploi (comme par exemple l'organisation de chantiers d'insertion).

Le RIS s'adresse plus spécifiquement à toutes personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières notamment : les jeunes en grande difficulté, les bénéficiaires de minima sociaux, les demandeurs d'emploi de longue durée, les travailleurs reconnus handicapés.

Depuis 2006, le RIS porte un chantier d'insertion «Espaces verts - Environnement» ; il accueille 10 à 12 salariés par mois, tous habitants des communes du Pays Monts et Barrages, de 18 à 55 ans, en majorité un public masculin. Les salariés travaillent pour la réalisation de travaux encadrés, bénéficient d'un accompagnement socio-professionnel hebdomadaire et de temps de formation.

Les perspectives 2021 de l'association, compte tenu de la crise sanitaire, seront :

- de maintenir autant que possible l'activité du chantier.
- de se diversifier sur de nouvelles activités (ex : travaux d'intérieurs).
- de continuer à travailler pour la création d'une entreprise à but d'emploi dans le cadre de la démarche Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.

Le RIS s'engage depuis toujours à varier ses activités pour répondre aux besoins du territoire : espaces verts, entretien des sentiers pédestres, environnement, ménage, nettoyage...

CONTACT : 05 55 56 38 23

association.ris@gmail.com

HORAIRE : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Cérémonie de passation du drapeau - Châteauneuf-la-forêt / samedi 3 octobre 2020



Cette année la cérémonie départementale de passation du drapeau des sapeurs-pompiers de la Haute-Vienne s'est déroulée sur la commune de Châteauneuf-la-Forêt en présence de Monsieur Sébastien BRACH, directeur de cabinet du préfet de la Haute-Vienne, de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS, président du conseil départemental de la Haute-Vienne et président du conseil d'administration du SDIS 87 et de Madame Françoise RIVET Maire de Châteauneuf-la-Forêt, ainsi que de nombreux élus du secteur.

Au programme de cette manifestation :

- Honneurs aux drapeaux.
- Revue des personnels.
- Passation du drapeau du corps départemental des sapeurs-pompiers de la Haute-Vienne entre le centre de secours de Lussac les Eglises et le centre de secours de Châteauneuf-la-Forêt.

Remise de décorations : Médailles pour services exceptionnels, lettre pour acte de courage et dévouement, lettres de félicitation, insignes de chefs de centre et médailles de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers.

Les sapeurs-pompiers de la caserne de Châteauneuf étaient à l'honneur :

- Sergent-chef Jean Louis Lecomte : médaille du mérite régional.
- Sergent Simon Duvalet : médaille du mérite départemental.
- Lieutenant Jérôme Laplanche : médaille du mérite régional.

Le lieutenant Patrick Regnaud (adjoint au chef de centre) devait être distingué ce jour-là mais la remise de sa médaille n'a pas pu avoir lieu, car il était parti en intervention pour un secours à personne. Cette médaille lui sera remise lors de la prochaine cérémonie officielle au centre de secours.

- Dépôt d'une gerbe commune par les autorités.

Par cette cérémonie, le centre de secours de Châteauneuf-la-Forêt devient le dépositaire, le gardien du drapeau du corps départemental des sapeurs-pompiers de la Haute-Vienne et représentera ce dernier dans toutes les cérémonies jusqu'au prochain congrès départemental.

Deuxième édition du Triathlon de Châteauneuf-La-Forêt le 29 et 30 mai 2021 :



Après l'annulation contrainte de 2020, le triathlon reviendra le samedi 29 et dimanche 30 mai 2021 pour sa seconde édition sous réserve d'accord préfectoral. L'épreuve organisée par le club de Briance Roselle Aventure se déroulera sur le site de l'esplanade du lac à partir de 13h30 le samedi pour la course des tout petits (6/9 ans). Au total ce sont

6 courses qui se dérouleront sur le week-end avec comme point d'orgue, le Championnat Régional Nouvelle Aquitaine de Triathlon Sénior, dont le départ sera donné à 10h10 le dimanche. Les organisateurs attendent près de 800 participants, sans distinction d'âge (de 6 ans jusqu'à 77 ans et plus), de sexe (femmes ou hommes), de licences (licenciés ou non licenciés avec un pass journée), en individuel ou en relais et même par équipe.

Cette grande fête du triathlon, où seront présents les meilleurs coureurs régionaux, sera bien sûr ponctuée de remises de récompenses pour les lauréats des courses. D'un point de vue plus festif il sera également possible de se restaurer le samedi soir autour « d'une pasta party » (sur réservation).

Les spectateurs seront bien sûr les bienvenus en nombre pour encourager les participants qu'ils auront l'occasion de découvrir nager dans le lac, traverser le bourg de Châteauneuf en vélo en direction de Linards et courir sur le sentier autour du lac. Les distances des courses pour les plus jeunes débiteront à partir de 50 m de natation, 800 m de vtt et 400 m de course à pied, pour aller jusqu'à 1500 m de natation, 40 km de vélo et 10 km de course à pied pour le Championnat Régional.

Vous pourrez trouver tous les horaires et les informations sur le site internet de l'épreuve :
<https://triathlon-chateauneuf-la-foret.fr>

Le club est actuellement à la recherche de bénévoles (repas et boisson offerte) sur le samedi, le dimanche ou les 2 jours, afin d'assurer le bon déroulement de l'épreuve. Si vous êtes intéressés et disponibles vous pouvez contacter Nicolas Marsaudon par mail : marsaudonnicolas@yahoo.fr

Vous pourrez également prendre des renseignements lors de certains entraînements de l'école de vélo le samedi matin sur le bord du lac.

LE COIN
DES ASSOCIATIONS

Châteauneuf-Accueil

Cette pandémie provoquée par la COVID 19 nous a obligé à mettre notre activité en arrêt depuis le début du confinement et jusqu'à une date que nous ne maîtrisons pas.

Si les vaccins peuvent être réalisés assez rapidement, nous pourrions peut-être envisager une reprise après les vacances car nous sommes conscients de l'isolement et du manque de rapports sociaux que bon nombre de personnes subissent en ce moment.

Dans cette optique, nous avons réservé la salle Bartholdi le dimanche 28 novembre 2021 pour notre gala d'accordéons au profit de l'hôpital de la mère et de l'enfant.

Même s'il n'y a plus d'activités, notre association reste toujours active, prête à se remettre en mouvement.

Prenez bien soin de vous.

Le bureau de Châteauneuf Accueil

Comité d'animation

En raison de la pandémie et des contraintes sanitaires, l'année 2020 a été très difficile pour tout le monde.

Toutes nos activités prévues ont été annulées. L'assemblée générale prévue en janvier 2021 est reportée à une date ultérieure. Néanmoins nous pouvons préciser que le Comité se porte bien et que sa situation financière lui permet d'attendre avant de reprendre ses activités. Si les conditions sanitaires le permettent le Cochon à la broche est prévu le 10 juillet 2021 ainsi que notre participation à la fête nationale du 14 juillet et enfin la Soirée châtaignes grillées à l'ancienne le 30 octobre 2021.

A bientôt nous l'espérons tous et en attendant prenez soin de vous.

Secours Catholique

Ensemble construire un monde juste et fraternel

Accueil, écoute et accompagnement des personnes en situation de fragilité, boutique solidaire, vide-grenier ouvert le mardi et le vendredi de 14h à 16h et sur rendez-vous le samedi pour les personnes ne pouvant venir aux permanences.

Visite à domicile des personnes âgées, isolées, malades.

Pour le dépôt de vêtements, de vaisselle, de bibelots, merci de venir aux permanences.

**Adresse du local : 32, avenue Jean Cruveilhier
87130 Châteauneuf-la-Forêt**

Contact tél : 07 86 56 52 82

Tennis-club Châteauneuf-Linards

Pour le tennis-club la saison sportive 2019-2020 a bien sûr été particulière mais le club s'est toujours montré dynamique. Les effectifs sont restés stables et le budget équilibré car l'absence de rentrées financières sur les événements annulés a été en partie contrebalancée par l'absence de sorties d'argent engagées habituellement pour les actions prises en charge par le club dans les écoles.

Les cours ont été menés jusqu'à fin juillet grâce à la disponibilité dont les enseignants ont fait preuve. En plus des cours les enseignants se rendent dans les écoles pour sensibiliser les plus jeunes à la pratique du tennis. Un bureau «Ados» a été créé et a fait des propositions pour enrichir l'offre aux ados en améliorant en particulier la communication. Cette année le club prendra en charge financièrement le développement d'un centre d'entraînement sans augmenter ses tarifs.

Le dynamisme du club a été récompensé par le trophée du développement. Le comité de tennis a salué l'implication des bénévoles et enseignants du club et souligné la progression fulgurante de ces dernières années.

Bilan donc très positif pour le club car la solidité de son équipe dirigeante et enseignante lui a permis de rebondir, de continuer d'évoluer et de s'adapter aux conditions particulières de l'année 2020.

Pour nous contacter ou suivre l'actualité du club :

Site internet :

<https://tennisclubchateauneufplinards.clubeo.com>

Page Facebook, TCCL, tennis club Châteauneuf-Linards



Assemblée Générale Tennis 2019-2020

Castel Flore

Castel Flore

**Vous voulez apprendre aux autres et apprendre des autres :
Échanger des techniques et des savoirs-faire.**

Partager des expériences :

Enrichissez votre jardin grâce à la création d'une banque de graines, et par des échanges de boutures et de plants.

Découvrir la flore locale, et leur usage médicinal traditionnel.

Rejoignez-nous à l'association Castel Flore

You want to teach others and learn from others,
Exchange techniques and skills,
Share your experience: Join our garden community to
exchange seeds, cuttings, and plantations;
Discover local flora and its traditional medicinal uses.

For more information, please contact
the Châteauneuf Town Hall or 0663108998

Renseignements :

Mairie de Châteauneuf La Forêt
ou 06 63 10 89 98



«Avec le Printemps qui arrive : les bonnes nouvelles du jardin ! Castel Flore redémarre. L'association s'adresse à tous les passionnés du jardin, de la nature, petits et grands. N'hésitez pas à adhérer, vous êtes les bienvenus»

ANACR

Dates et manifestations sous réserve de la réglementation applicable à ces dates :

Dimanche 25 avril : journée de la déportation

Châteauneuf :

Stèle Léon Roux : 9h30

Mémorial de la déportation juive : 10h15

Neuvic-Entier :

Stèle du Moulin Neuf : 11h

Masléon :

Stèle déportation : 11h45

Judi 27 mai : Journée Nationale de la Résistance

Dimanche 30 mai après-midi : rando-mémoire ouverte au public

Dimanche 6 juin :

- Stèle Violette Szabo au Clos de Sussac : 17h15

- Pierre de mémoire en haut du Mont-Gargan : 18h

Dimanche 18 juillet :

Saint-Gilles-les-Forêts :

Stèle de Forêt Haute : 10h

**Pour des informations actualisées, prenez contact au
06 70 31 32 78 ou au 06 88 92 84 98**



Notre association a pour but essentiel d'honorer la mémoire de nos camarades, adhérents et adhérentes avec nos drapeaux jusqu'à leur dernière demeure et d'accompagner et soutenir toutes nos veuves lors des démarches à effectuer pour obtenir des aides auprès de l'ONACR.

La pandémie que nous subissons nous a obligé à annuler notre banquet annuel de février 2020 et le thé dansant du lundi de Pâques salle Bartholdi.

Voici nos projets d'activités pour l'année 2021 :

Nous espérons honorer le souvenir de nos morts le 19 mars 2021 devant le monument aux morts avec nos drapeaux de toutes les guerres, et retrouver le contact avec les élèves de 3^{ème} du Collège Jean Monnet pour témoigner sur ce qui se passa les 8 années en Afrique du Nord et terminer par un film au Colisée commenté par le responsable Départemental de la FNACA Monsieur Jean Pierre GAILDRAUD.

Ces manifestations se dérouleront bien sûr en fonction du contexte de la crise sanitaire.

Le bureau FNACA



Une association à CHATEAUNEUF-LA-FORÊT qui reçoit, écoute, conseille, accompagne et défend ses adhérents

Durant la pandémie, les permanences mensuelles ne sont plus assurées en présentiel ; dès que la situation sanitaire le permettra, la réception physique des adhérents reprendra sur RDV uniquement aussi bien à nos bureaux, que lors des permanences.

Actuellement, la réception des adhérents et le traitement des dossiers juridiques s'effectuent au groupement départemental par entretien téléphonique avec une juriste, sur rendez-vous.

La FNATH 87 est joignable du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h, par téléphone au 05.55.34.48.97, par mail à l'adresse : fnath.87@orange.fr ou par voie postale au 6 Avenue du Président Sadi Carnot, 87350 PANAZOL.

Contact Section de CHÂTEAUNEUF-LA-FORÊT :
Chez Madame Annie GUERIN - Présidente
7 La Valade - 87130 SAINT-MEARD
06 07 62 58 53

IREPS



L'Ireps, Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé, est une association régionale présente dans chaque département de la Nouvelle-Aquitaine [https://](https://irepsna.org/nous-contacter/)

irepsna.org/nous-contacter/

L'Ireps Nouvelle Aquitaine est spécialisée en promotion de la santé, incluant l'éducation thérapeutique du patient. Elle propose des ressources documentaires, pédagogiques, des formations, accompagne les acteurs, professionnels et bénévoles, afin qu'ils développent des projets de qualité en s'appuyant sur des méthodes pertinentes, cohérentes et efficaces sur l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine. L'IREPS développe également des programmes, portant sur le soutien à la parentalité, le développement des compétences psychosociales, la nutrition.

Fin 2018, le Conseil Départemental de la Haute-Vienne a mandaté l'IREPS 87, pour accompagner les acteurs qui luttent contre l'isolement des personnes âgées. Plusieurs réunions ont été organisées sur le territoire, pour partager, avec les élus, les associations, des éléments de diagnostic : isolement, solitude, public touché, notre territoire est-il concerné, actions existantes, besoins non couverts.

A Châteauneuf, l'IREPS, le secours catholique, familles rurales, ont organisé une réunion en collaboration avec la municipalité. Les acteurs présents ont souhaité réaliser un document de communication afin de faire connaître leur offre de service et lancer un appel à bénévolat pour développer des visites de convivialité auprès des personnes âgées sur Châteauneuf et les communes environnantes.

Toutes les associations sont invitées à rejoindre cette réflexion collective et toute personne souhaitant donner un peu de son temps pour participer à cette lutte contre l'isolement, est la bienvenue.

Contacts :

Mairie de Châteauneuf-la-Forêt : 05 55 69 30 27

Familles Rurales : 09 62 03 55 87

fd.haute-vienne@famillesrurales.org

Secours Catholique : 06 70 82 23 66

cathy.nouvelle@secours-catholique.org

IREPS 87 : 05 55 37 19 57



Restos du coeur

En cette période difficile, le rôle des «restos du coeur» est plus que jamais nécessaire et vital. L'accueil se fait dans un local (41 avenue Jean Cruveilhier) gracieusement prêté par la municipalité de Châteauneuf et nous l'en remercions beaucoup.

C'est une équipe partiellement renouvelée qui reçoit le jeudi de 10h à 12h les personnes en difficulté passagère ou non. Jean-Louis et Jean-Marie assurent le fonctionnement du centre, en remplacement de Marie-Hélène qui laisse la place après 10 ans de responsabilité, durée limite pour l'association.

La distribution d'aliments est organisée par Michèle et une nouvelle bénévole bienvenue : Maryse. Eugène participe au rangement des livraisons du mercredi. Raymonde ne peut pas assurer le «coin-café» actuellement.

Les bénéficiaires inscrits avec un barème très précis peuvent aussi trouver de l'aide pour résoudre leurs problèmes, éventuellement demander un micro-crédit pour un achat urgent (voiture, machine à laver ...) être orientés pour bénéficier de diverses aides et assistances à l'antenne départementale.

Tout le monde s'efforce de maintenir une ambiance chaleureuse même si, en cette période, il n'y a pas de coin café pour bavarder et si la distribution se déroule à la fenêtre ou sur le pas de la porte.

Il ne faut pas oublier que c'est en 1985 que fut lancée la première campagne et que 36 ans plus tard, les besoins sont toujours là, mobilisant toute l'année 73000 bénévoles en France pour aider 875000 personnes en 2019-2020.



Maryse, Michèle, Marie Hélène, Jean Louis, Jean Marie, les bénévoles.

Le solidaribus du secours populaire de la Haute-Vienne



Le Solidaribus c'est le bus de la solidarité rurale. C'est une antenne mobile qui va à la rencontre des gens dans le besoin et la pauvreté. Les bénévoles de l'équipe se veulent à l'écoute des bénéficiaires. Les relations sont pleines d'empathie, respectueuses et conviviales.

Le Solidaribus permet d'accueillir des personnes confrontées à l'isolement et à des difficultés sociales en leur proposant une aide alimentaire, des aides pour le départ en vacances, des jouets et des colis de Noël.

Le Solidaribus stationne à Châteauneuf-la-Forêt tous les 4^{èmes} mardis du mois de 13h15 à 14h15 (en ce moment les horaires sont de 13h45 à 15h00).

Club des amis Castelneuviens

Le Club des amis Castelneuviens en sommeil avec l'épidémie de COVID 19 espère pouvoir reprendre ses amicales rencontres courant 2021 et donne rendez-vous à tous ses adhérents et sympathisants, à la marche pique-nique, en septembre, qui aura lieu chez nos voisins Neuvicois.

Prenez bien soin de vous.

Fête des Fleurs

Dimanche 9 mai 2021: Fêtes des fleurs de 9h à 17h Place Eugène Degrassat en partenariat avec l'association Castel Flore.

Rappel : Marché le vendredi après-midi de 14h à 17h Place Eugène Degrassat.

La Conciliation de justice



La conciliation de justice est un mode amiable de règlement des différends, souvent qualifiés de différends de la vie quotidienne. Elle peut intervenir en dehors de tout procès ou devant un juge ou être déléguée par ce juge à un conciliateur de justice.

C'est une procédure simple, rapide et entièrement gratuite.

La conciliation de justice est confidentielle : En cas d'échec de la conciliation de justice et de saisine du tribunal, aucune information sur la tentative de conciliation ne peut être communiquée au juge.

Si elle aboutit, elle donne lieu à la signature d'un accord total ou partiel par les parties, constaté par le conciliateur de justice. Cet accord peut être homologué par le juge afin de lui donner force exécutoire « valeur de jugement ».

Les différends concernés sont : Litiges entre personnes – Relations entre bailleurs et locataires – Litiges de la consommation – Litiges et troubles de voisinage – Problèmes de copropriété – Litiges entre commerçants – Litiges du droit rural – Litiges en matière prud'homale.

La conciliation de justice, passage obligé lorsqu'un différend surgit : La loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle et la réforme de la justice, visent à simplifier la justice, la rendre plus efficace, moderne et proche des gens et visent à développer des modes alternatifs de règlement des litiges. La tentative de résolution amiable préalable est rendue dorénavant obligatoire pour les litiges portés devant le tribunal judiciaire lorsque la demande n'excède pas un montant défini par décret ou lorsqu'elle a trait à un conflit de voisinage.

Le déroulé d'une conciliation conventionnelle de justice :

Le conciliateur de justice peut être saisi directement par l'une des parties ou par les deux parties. Dans ce dernier cas, il peut tenter aussitôt de trouver un terrain d'entente. Si le demandeur se présente seul, le conciliateur de justice invite demandeur et défendeur à participer à une rencontre de conciliation de justice. Le conciliateur de justice propose une, parfois plusieurs réunions pour écouter les arguments des parties. Il peut se rendre sur les lieux du différend.

Dans des circonstances précises, il peut également entendre des tiers. En cas d'échec de la conciliation au cours de cette réunion, le conciliateur de justice rédige un constat d'échec, remis aux parties leur permettant ainsi de saisir le juge compétent si elles le souhaitent, sans risquer que ce dernier prononce l'irrecevabilité de leur demande.

En l'absence de réponse du défendeur ou en l'absence d'une des parties à la réunion de conciliation, le conciliateur de justice rédige un constat de carence, remis à la partie présente. La partie ayant reçu ce constat de carence pourra le produire lors d'une action en justice sans risquer que le juge prononce l'irrecevabilité de sa demande.

Votre conciliateur de justice :

Gérard BLANCHON, retraité DRH des secteurs du bâtiment puis de la mécanique aéronautique et de défense. [Prise de rendez-vous au 07 66 20 43 73.](tel:0766204373)

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Formalités de demande pour les cartes grises :



Depuis novembre 2017, les formalités de demande de certificat d'immatriculation, anciennement appelé « carte grise », se font uniquement en ligne. Il est possible de les faire :

Via le site de l'ANTS : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Auprès de garagistes agréés par la préfecture en cas de difficulté dans la numérisation

de ces démarches.

Pour connaître le coût moyen d'une carte grise et se mettre à l'abri des arnaques, vous pourrez vous référer à un guide informatif sur le site : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Démarchage à domicile

Le service DGCCRF (Direction générale de la concurrence de la consommation et répression des fraudes) règlemente et contrôle le démarchage à domicile et téléphonique.

Dans ce cadre nous vous rappelons que si vous avez été démarché, vous avez un droit de rétractation de 14 jours après la signature du contrat.

De plus nous vous demandons d'informer la mairie ou des personnes intervenant chez vous (aide-ménagère, assistante sociale ...) pour que la DGCCRF puisse agir pour la protection des personnes vulnérables.

Enlèvement de véhicules hors d'usage

Le Conseil Départemental de la Haute-Vienne organise un service d'enlèvement des véhicules hors d'usage pour la destruction, à destination des particuliers.

Renseignement auprès du secrétariat de la mairie.
Téléphone : 05 55 69 30 27



La place du champ de foire et son lavoir

Les travaux de rénovation du lavoir sont achevés. La remise en eau a pu être réalisée au mois de janvier 2021.

Pour rappel ce projet a été cofinancé par le département de la Haute-Vienne, l'Union Européenne avec le Fond européen agricole pour le développement rural (FEADER) dans le cadre du programme LEADER Monts et Barrages.



La place du champ de foire a elle aussi bénéficié d'une remise en état avec recouvrement du terrain par du tout-venant 0-30.

Les boulistes peuvent ainsi s'adonner à leur passion, et les promeneurs ou touristes de passage découvrir ou redécouvrir ce petit patrimoine historique remarquable de notre commune.



La place du champ de foire et le lavoir



Remise en eau de la fontaine du lavoir

Travaux de voiries

- Trottoirs du Peyrassaud
- Réfection du parking des écoles
- Route de Bésunieras et du Puy de Venouhant en point à temps



Réfection des trottoirs du Peyrassaud



Réfection du parking des écoles



Salle Camille Claudel

Rénovation intérieure salle Camille Claudel, espace cuisine et bar. Sur proposition du service technique, les employés communaux ont initié ce chantier pendant que le temps était à la pluie et ne permettait pas le travail en extérieur.



Route de Bésunieras

Travaux à venir

Avenue Amédée Tarrade, et programme de réfection des trottoirs qui va continuer en 2021.

Depuis le 29/07/2020



Décès

- Denise, Marie, Louise CLUZEAUD, veuve DUNAUD 3 août 2020
- Paul RÉGNAUD..... 3 août 2020
- Marie, Henriette DAUDINOT, veuve DUNOUHAUD, ... 14 août 2020
- Marcelle BEAUDOU, veuve FONTANILLE 27 août 2020
- Germaine CROCHET, veuve LEBRUN 1 août 2020
- Gaston CARPE..... 11 août 2020
- Simone PATELOU, (divorcée MONTET) 11 septembre 2020
- Fernand RIVET 26 septembre 2020
- Jacqueline, Marie, Louise CACALY, veuve MALITE.... 25 septembre 2020
- Eileen, Esther PAY, veuve HOUGH 3 octobre 2020
- Odette NONY, veuve MARTIN 11 octobre 2020
- Louis, Roger REILHAC..... 30 septembre 2020
- Yvonne JANICOT, veuve PENAUD 18 octobre 2020
- Camille, Yvonne CHAMBRAS le 19 OCTOBRE 2020
- Jacqueline ROBIN, veuve FAURE 23 octobre 2020
- Renée, Marguerite FRAISSEIX, veuve JABET 6 novembre 2020
- Alice, Yvette POULÉNAT, veuve LEGROS 13 novembre 2020
- Jeanne, Lucie MARVIER, veuve CHOLET 13 novembre 2020
- Micheline, Antoinette, Andrée HÉTIER, veuve WISS 15 novembre 2020
- Claude, Jean, Pierre DEMAISON 13 novembre 2020
- Jacques, Gaston BAZIN 18 novembre 2020
- Simone BOUTISSOU, veuve FRAISSEIX..... 19 novembre 2020
- Lucienne DÉTIVAUD, veuve RIVET..... 19 novembre 2020
- André, Louis FRANCILLOUT..... 23 novembre 2020
- Gilbert MARBOT 26 novembre 2020
- Jean, Marie DUGOT 21 novembre 2020
- René, François VALADE 28 novembre 2020
- Claude, Henri, Martial THARET..... 5 décembre 2020
- Jean-Pierre BARATAUD..... 20 décembre 2020
- Raymonde, Yvonne ROBINET, veuve MAZAUD 3 janvier 2021
- Renée JANICOT, veuve RHETIER..... 25 décembre 2020
- Marie, Marcelle DUCHALARD, veuve FAUCHER 11 janvier 2021
- Jean, André COUTURAS..... 17 janvier 2021
- Gaston TARTEIX..... 14 janvier 2021
- Régine, Jacqueline PUIG..... 16 janvier 2021
- Yvette, Solange ARNAUD, veuve PEIX 18 janvier 2021
- Ida, Yvonne TAXAIN, veuve CHOLET 21 janvier 2021
- Jean-Michel, Camille BARDY, ... 24 janvier 2021
- Aimée, Jacqueline BARIÉRAUD, veuve REINEIX 24 janvier 2021
- Yvette, Jeanine LABRUNE, épouse AUDOIN 25 janvier 2021
- Roger, Paul BURELOU 26 janvier 2021
- Jacqueline LANXADE, veuve OSWALD 27 janvier 2021
- Abel, Robert, François GROS 31 janvier 2021
- Simone ROUX, veuve DUFAURE..... 5 février 2021
- Simone LEBLANC, veuve ABEILLON 6 février 2021
- Anne PULLEN, veuve WHITTON 10 février 2021
- Ginette, Andrée DÉTIVAUD, veuve TABEAUD..... 18 février 2021
- Rose, Yvette MOURIER, veuve RIFFAUD..... 18 février 2021
- Marcelle THEILLAUD, veuve MADEGARD 21 février 2021
- Lucette MAGAL, veuve CHAMPEAU 23 février 2021



Mariages

- 2 mariages en 2020 et 1 mariage en 2021
- 2 Pacs en 2020 et 1 Pacs en 2021



Naissances

- 2 naissances hors commune en 2020
- et 1 naissance hors commune en 2021
- 3 reconnaissances en 2020
- + 1 reconnaissance en 2021

Covid 19

Journée de dépistage tests PCR à la salle Bartholdi :

Samedi 6 février 2021 la population de la communauté de communes a pu venir se faire dépister par test PCR gratuitement et sans rendez-vous. 306 personnes ont été accueillies sur la journée. Ce dépistage massif en secteur rural a été initié par l'ARS, la préfecture de la Haute-Vienne et en étroite collaboration avec la mairie de Châteauneuf-la-Forêt pour l'organisation de cette journée.

Parmi ces 306 tests, 6 ont été détectés positifs à la Covid 19 (soit 2%).



Sophie Beaudoin-Hubière, députée de la circonscription et François Négrier de l'ARS, accueillis par Françoise Rivet, Maire, sont venus apporter leur soutien à cette journée, et ont aussi abordé la problématique de la recherche d'un médecin.

La Vaccination se déplace auprès des personnes âgées :

Le centre de vaccination de Saint-Léonard-de-Noblat a innové la délocalisation des vaccinations en partenariat avec la municipalité. Les élus se sont rapidement et fortement mobilisés en contactant individuellement les personnes, puis leur ont apporté leurs convocations à



Equipe mobile de vaccination du 2 mars 2021 : Docteur Isabelle Bastos, Pascal Grospas agent administratif, Hélène Le Gouffe infirmière et Dominique Laubary Conseiller municipal délégué

domicile (1^{ère} injection, rappel). Ils ont assuré l'accueil au cabinet médical lors des séances de vaccination pour les habitants de Châteauneuf. Jeudi 11 février une équipe mobile composée d'un agent administratif, un infirmier, un médecin, accompagnée de la cadre supérieure de santé, est venue à Châteauneuf-la-Forêt. 18 doses ont été administrées aux personnes fragiles

et âgées et peu mobiles au cabinet médical de la commune. Fort de cette action novatrice et positive de nouvelles dates de vaccinations ont été programmées (2 mars, 11 mars, 18 mars, 25 mars et 30 mars pour les premières injections et les rappels.). Sur chacune de ces dates 15 doses ont été attribuées aux habitants de Châteauneuf. Les habitants de Neuvis et Masléon ont pu également se faire vacciner au cabinet médical de Châteauneuf.



Journée test Covid

Les masques

Les masques, on en voit partout, ils sont partout...y compris parfois par terre !

A côté d'une poubelle, au détour d'une rue, sur un trottoir, dans un fossé ! ...

Ce n'est pas forcément un geste délibéré de le jeter à terre après usage. Il peut tomber par mégarde de la poche, en ouvrant la portière de la voiture, s'envoler...

A nous d'être plus vigilants !

Ce n'est agréable pour personne de voir un masque traîner par terre. On ne pense pas seulement « pollution » mais « virus » !

Soyons encore plus citoyens responsables, en veillant à ce qu'ils aillent bien dans une poubelle !



« Bernard et le malade imaginaire » :
<https://youtu.b/emlx9TV7KPo>.

L'INFO LOGEMENT DU MOIS



MaPrimeRénov' : une aide destinée à la rénovation énergétique

MaPrimeRénov' est une aide de l'Etat pour les ménages désirant faire des travaux de rénovation énergétique dans leur logement. Issue de la fusion d'Habiter Mieux Agilité et du Crédit d'Impôt Transition Energétique (CITE), MaPrimeRénov' est née le 1er janvier 2020.

Cette aide peut être octroyée pour certains travaux de chauffage, d'isolation ou de ventilation.

Jusqu'à présent réservée aux propriétaires occupants aux revenus modestes, MaPrimeRénov' s'élargit à l'horizon 2021 en rendant éligibles au dispositif les propriétaires aux revenus supérieurs, les propriétaires bailleurs et les copropriétés.



Toute demande de MaPrimeRénov' s'effectue par voie dématérialisée sur : <https://www.maprimerenov.gouv.fr/>

Le montant de l'aide varie en fonction du type de travaux et des revenus du ménage. A chaque catégorie de revenus est associée une couleur.

Plafonds de ressources hors Île-de-France				
Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition			
	MaPrimeRénov' Bleu Ménages aux revenus modestes	MaPrimeRénov' Jaune Ménages aux revenus intermédiaires	MaPrimeRénov' Violet Ménages aux revenus élevés	MaPrimeRénov' Rose Ménages aux revenus très élevés
1	jusqu'à 14 879 €	jusqu'à 19 074 €	jusqu'à 29 148 €	> 29 148 €
2	jusqu'à 21 760 €	jusqu'à 27 896 €	jusqu'à 42 848 €	> 42 848 €
3	jusqu'à 26 170 €	jusqu'à 33 547 €	jusqu'à 51 592 €	> 51 592 €
4	jusqu'à 30 572 €	jusqu'à 39 192 €	jusqu'à 60 336 €	> 60 336 €
5	jusqu'à 34 993 €	jusqu'à 44 860 €	jusqu'à 69 081 €	> 69 081 €
Par personne supplémentaire	+ 4 412 €	+ 5 651 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

- Les propriétaires occupants aux revenus modestes ou très modestes peuvent continuer à déposer leur demande dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui.
- Les propriétaires occupants aux revenus intermédiaires(violet) et supérieurs(rose) pourront le faire à compter du 1er janvier 2021 (y compris pour les devis signés depuis le 1er octobre 2020).
- Les propriétaires bailleurs pourront déposer leur dossier à compter du 1er juillet 2021 (y compris pour les devis signés depuis le 1er octobre 2020).

Un bonus d'un montant maximal de 1500 € est également prévu, pour aider davantage les propriétaires possédant un logement très énergivore (étiquette F ou G), sous réserve d'un gain énergétique permettant de sortir ce logement de l'état de passoire thermique.

En outre, un encouragement financier dont le montant varie en fonction des revenus est également possible pour une rénovation énergétique globale significative.

Les travaux doivent être réalisés par des entreprises RGE (Reconnu Garante de l'Environnement). Le site <https://www.faire.gouv.fr/> permet de trouver un professionnel qualifié RGE près de chez soi.

MaPrimeRénov' est cumulable avec les Certificats d'économie d'énergie (CEE), les aides d'Action Logement, les subventions des Collectivités locales, l'éco prêt à taux zéro... Ces travaux bénéficient aussi de la TVA à 5.5%.

Quant aux copropriétés, pour bénéficier de MaPrimeRénov', ces dernières devront réaliser des travaux permettant un gain énergétique de 35% et être principalement composées de résidences principales (75% minimum). Elles pourront déposer leur dossier via leur syndic à compter du 1er janvier 2021.

Quelques exemples de montants de MaPrimeRénov' et de CEE

Exemple 1 :

Remplacement d'une chaudière énergivore par une pompe à chaleur air/eau

Pour un ménage en catégorie « bleu » :

- MaPrimeRénov' : prime maximale de 4000 €
- Certificats d'économie d'énergie : aide estimative minimale de 4000 €
- Aide possible d'Action Logement sous certaines conditions (uniquement pour les salariés d'une entreprise du secteur privé y compris agricole...)

Pour un ménage en catégorie « jaune » :

- MaPrimeRénov' : prime maximale de 3000 €
- Certificats d'économie d'énergie : aide estimative minimale de 4000 €
- Aide possible d'Action Logement sous certaines conditions (uniquement pour les salariés d'une entreprise du secteur privé y compris agricole...)

Exemple 2 :

Isolation des rampants de toiture ou des plafonds de combles

Pour un ménage en catégorie « bleu » :

- MaPrimeRénov' : prime maximale de 25 €/m²
- Certificats d'économie d'énergie : aide estimative minimale de 20 €/m²
- Aide possible d'Action Logement sous certaines conditions (uniquement pour les salariés d'une entreprise du secteur privé y compris agricole...)

Pour un ménage en catégorie « jaune » :

- MaPrimeRénov' : prime maximale de 20 €/m²
- Certificats d'économie d'énergie : aide estimative minimale de 20 €/m²
- Aide possible d'Action Logement sous certaines conditions (uniquement pour les salariés d'une entreprise du secteur privé y compris agricole...)

ADIL 87

05 55 10 89 89

28, avenue de la Libération 87000 LIMOGES

www.adil87.org contact@adil87.org



Permanences à Ambazac, Bellac, Bessines, Châteauneuf-la-Forêt, Cussac, Eymoutiers, Magnac-Laval, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Junien, Saint-Yrieix-la-Perche et à la CAF

Pour tous renseignements, prenez contact avec l'ADIL au 05 55 10 89 89.

Permanence à la mairie de Châteauneuf-la-Forêt le 1^{er} mardi du mois de 16 h à 17 h 30.

PERMANENCES CHÂTEAUNEUF-LA-FORÊT

FNATH : 05 55 71 06 00

3^{ème} vendredi du mois sur rendez-vous à la mairie de 8h30 à 12h

ADIL : 05 55 10 89 89

1^{er} mardi du mois à la mairie de 16h à 17h30

ADPAD : 05 55 10 11 85

- 1^{er} jeudi du mois à la mairie de 9h à 12h

- 3^{ème} jeudi du mois à la mairie de 14h à 16h30

Mission Locale : 05 55 10 01 00

1^{er} et 3^{ème} mardi du mois, Antenne du Conseil Départemental - MDD de Châteauneuf-la-Forêt (impasse des Thuyas)

Secours Populaire

4^{ème} mardi du mois - BUS solidaire
Place du 8 mai 1945 de 13h30 à 15h00

Secours catholique

Jeudi et vendredi - 32 avenue Jean Cruveilhier de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Restos du cœur

Jeudi matin - 41 avenue Jean Cruveilhier de 10h à 12h

Conciliateur de Justice :

Monsieur Gérard Blanchon : 07 66 20 43 73
1 fois par mois - prendre RDV à la mairie



INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Eviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000 (appel gratuit)

Secrétariat de mairie : 05 55 69 30 27

horaires d'ouverture : 8h30 à 12h et 13h45 à 17h45

mail : mairie@chateauneuf-la-foret.fr

téléphone astreinte élus : 06 74 46 27 53

(en cas d'urgence en dehors des heures d'ouverture de la mairie)

Horaires d'ouverture de la déchèterie de la Communauté de Communes :

horaires d'été : lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 14h à 18h
samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h

horaires d'hiver : lundi, mercredi, vendredi de 14h à 17h

samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h

Téléphone : 05 55 12 12 87 (Syded)

Numéro d'urgence Communauté de Communes :

07 52 06 97 57 (eau et assainissement)

SAMU : 15

Gendarmerie : 17

Pompiers : 18 depuis un téléphone mobile : 112

Pharmacie de la Forêt :

Téléconsultation médicale

9 avenue du Pont la Prairie

horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 9h à 12h15 et de 14h à 19h30

05 55 69 36 35

Pharmacie de garde : composez le 32-37

Médecins :

en cas d'urgence composer le 15

Cabinets Infirmiers :

Lenoir, Borderie, Laplanche

6 Allée des Tilleuls - 87130 Châteauneuf-la-Forêt

05 55 69 77 21

Le Gouffe, Thomas

4 Rue Peyrassaud - 87130 Châteauneuf-la-Forêt

05 55 69 36 75

Kinésithérapeutes :

Chatenet, Scherer, Cayn, Riffaud

24 Route de la Forêt 87130 - Châteauneuf-la-Forêt

05 55 69 31 60

Podologue :

Alex Vérinaud

Avenue du Pont la Prairie - 87130 Châteauneuf-la-Forêt

05 55 69 65 94

Dentistes :

Docteurs Amélie POMMARET, Emmanuelle GIULIARDI

8 Route du Puy Chat - 87130 Châteauneuf-la-Forêt

05 44 19 12 06

Psychologue :

Mme Géraldine Vandeplanque-Rey

4 Rue du Peyrassaud - 87130 Châteauneuf-la-Forêt

06 08 27 37 91

Écoles :

École maternelle : 05 55 69 39 02

Directrice Madame Florence Prat

École primaire de Châteauneuf : 05 55 69 75 22

Directrice Madame Jacob-Lacour Sandrine

École primaire de Neuville-Entier : 05 55 69 37 28

Directrice Madame Anne Marie Pateloup